

Les 3 volets de la stratégie littorale

I/ PAPI : LES AXES 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 38 874 700 €

AXE 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque - 1 150 200 €

- Capitalisation des références historiques pour sensibiliser la population (mise en place de repères de crues/submersion/trait de côte)
- Sensibilisation / communication et mise en place d'outils pédagogique sur les risques pour les scolaires, les cadres territoriaux, les élus et le grand public
- Information sur les activités économiques exposées au risque : animation d'un réseau de correspondants
- Connaissances : réalisation d'un suivi du littoral (morphologie) : levés annuels, bancarisation, partage
- Constitution d'une banque de mesures compensatoires
- Assistance aux communes pour la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

AXE 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations - 348 000 €

- Instrumentation du territoire : fourniture, installation et maintenance d'un houlographe et de deux marégraphes (temps réel)

AXE 3 : alerte et gestion de crise - 140 000 €

- Assistance aux communes pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Mise en place d'un système d'annonce pour les populations les plus vulnérables

AXE 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme - 814 000 €

- Mise en place d'une assistance pour assurer une prise en compte des risques «inondation» et «submersion marine» à l'échelle des 3 SCOT
- Approbation du plan de prévention des risques (PPR) à l'échelle du littoral
- Réalisation d'une étude définissant les conditions de mise en œuvre

d'une démarche innovante en matière d'occupation temporaire et résiliente dans les zones d'aléa

- Concilier développement urbain, prévision de zones de relocalisation et gestion des risques par un urbanisme résilient
- Étude de stratégie foncière pour la mise en œuvre de la restructuration long terme du territoire (Marquenterre et Bas-Champs)

AXE 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens - 3 301 700 €

- Adaptation des activités économiques en zone inondable : réalisation d'un guide d'adaptation des locaux
- Diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises et infrastructures économiques du territoire
- Adaptation des établissements recevant du public (ERP) : santé, écoles, bat.publics... élaboration de diagnostics individuels de vulnérabilité avec prescription d'adaptation ou préconisation de relocalisation
- Adaptation des activités économiques en zone inondable : réalisation des travaux d'adaptation et mise en place de subventions
- Animation d'un réseau de correspondants «risque» pour tous les opérateurs réseaux (énergie, téléphonie, eau, assainissement, routier, ferroviaire), assistance technique à la planification et la mise en œuvre d'opérations de mise en sécurité des réseaux et amélioration de leur résilience (en réponse à des préconisations SCOT ou PPR).
- Réalisation de travaux rendus obligatoires suite à l'approbation des PPR (mesures imposées aux particuliers comme la création de zone refuge dans les zones classées en inconstructibilité)

AXE 6 : ralentissement des écoulements - 3 415 800 €

voir carte au verso

AXE 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques - 29 705 000 €

voir carte au verso

II/ PROGRAMME ÉROSION - GESTION DU CORDON DUNAIRE - 7 125 000 €

voir carte au verso

III/ LE TERRITOIRE DES FALAISES ET SON ARRIÈRE PAYS (SECTEUR AULT, FRIAUCOURT, WOIGNARUE, SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY) - 9 281 000 €

Études et programme d'aménagement inscrits dans la stratégie littorale

1 / Réduire la vulnérabilité

- Imperméabilisation et réaménagement des espaces publics (centre bourg et front de mer)
- Création de bassins de rétention en amont et gestion des eaux pluviales (en arrière de la commune)
- Redéploiement du réseau des eaux usées et potables (front de mer)
- Limitation du trafic automobile en bord de falaise (front de mer)



Projet d'imperméabilisation et réaménagement des espaces publics de Ault

2 / Aménager et dynamiser avec le risque

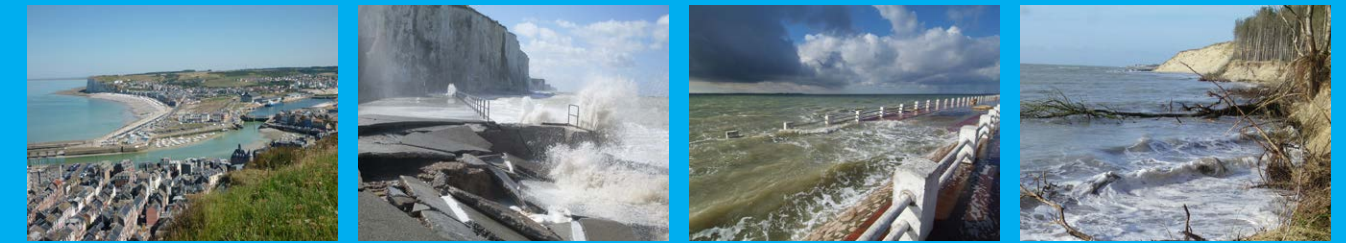
- Création d'un nouveau quartier avec services et logements hors zone à risque « le Moulinet »
- Étude sur le devenir de l'infrastructure Casino et du front de mer du bois de Cise
- Intégration du risque dans les projets de développement à venir



Quartier du Moulinet

Convention cadre stratégie littorale Bresle - Somme - Authie

7 septembre 2016



Le PAPI Bresle-Somme-Authie (BSA) a été labellisé par la Commission Mixte Inondation le 5 novembre 2015 pour une durée de six ans. Il définit une stratégie à court, moyen et long terme de gestion intégrée du trait de côte, à l'échelle du bassin de risque s'étendant de Berck-sur-Mer jusqu'au Tréport.

Il permettra de lutter contre la submersion marine, l'érosion des cordons dunaires et les éboulements par bloc de falaises, de réduire les dommages sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La stratégie littorale se décline en 3 volets :

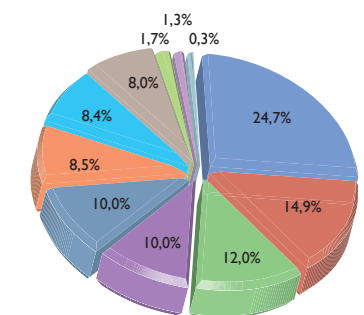
- 1°) Un programme d'actions de prévention des inondations (7 axes)
- 2°) Un programme érosion (9 actions)
- 3°) Un programme éboulement par bloc de falaises (7 actions)

Les chiffres clés

- ▶ 2 Régions (Hauts de France et Normandie)
- ▶ 3 Départements (Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime)
- ▶ 5 Communautés de Communes dont 42 communes protégées par 3 systèmes d'endiguement littoraux
- ▶ Environ 70 000 habitants (Population INSEE) et 92 000 habitants (Population DGF)
- ▶ 3 513 entreprises et 28 000 emplois
- ▶ 110 km de côtes entre Berck-sur-Mer au Nord et le Tréport au Sud
- ▶ 310 km d'ouvrages
- ▶ 182 km² de territoire exposés au risque inondation

La Répartition des engagements financiers 2016-2021

- État
- FEDER Nord-Pas-de-Calais
- Autres dispositifs financiers
- Région Hauts de France
- Département de la Somme
- Communauté de Communes Opale Sud
- Communes
- FEDER Picardie
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Département de la Seine-Maritime



Calendrier



